

LA GAZETTE

LA GUILDE DES ARTISTES DE LA MUSIQUE



ENQUÊTE

**LA FRANCE
SOUTIENT-ELLE
LES ARTISTES
DE LA MUSIQUE ?**

SOMMAIRE

LE MOT DE LA GAM	P.4
INTRODUCTION	P.6
PROFIL DES RÉPONDANT.E.S	P.9
LES DISPOSITIFS D'AIDE	P.14
ZOOM SUR LA BOURSE DU CNM..	P.25
TÉMOIGNAGES	P.28
QUESTIONNAIRE	P.36



LA FRANCE SOUTIENT-ELLE LES ARTISTES DE LA MUSIQUE ?

Enquête sur les dispositifs de soutien aux auteurs, autrices, compositeurs, compositrices et interprètes de la musique en France.

Une enquête menée :

entre décembre 2023 et février 2024

Par :

La Guilde des Artistes de la Musique (GAM)

Avec la participation de :

Fédérap

Et le soutien :

du Ministère de la culture et de la Sacem

Comité de pilotage :

Issam Krimi

Blick Bassy

Clou

Leila Bellot (Fédérap)

Cloé Gruhier (Proxima Centauri)

Réalisation :

Suzanne Combo

Sarah Gaessler

CNM, TAXE STREAMING : L'ENQUÊTE NATIONALE DES ARTISTES DE LA MUSIQUE RÉVÈLE LA NÉCESSITÉ D'UNE ÉVOLUTION STRUCTURELLE DES AIDES AU SERVICE DES ARTISTES ET DE L'INDUSTRIE MUSICALE FRANÇAISE.

En décembre 2023, le Gouvernement a décidé d'instaurer une taxe streaming pour financer le Centre National de la musique (CNM). Ce dernier organise en 2024 des concertations avec les professionnel.le.s pour revoir le périmètre de ses missions et le règlement de ses aides pour 2025.

C'est dans ce contexte que **La GAM a souhaité analyser les opportunités et les freins freins que les artistes de la musique** (auteur.trice.s, compositeur.trice.s, interprètes de musiques actuelles) **rencontrent en France** pour être soutenu.e.s financièrement et/ou accompagné.e.s tout au long de leur carrière.

A travers les résultats concrets de cette étude, il se révèle **une inadéquation du soutien public envers les artistes de la musique** qui assument majoritairement seul.e.s le risque de produire les oeuvres qui seront les succès artistiques et économiques de demain. En résumé, les artistes sont de plus en plus nombreux et nombreuses **à financer eux et elles-mêmes la production de leurs oeuvres** : les partenaires économiques, intervenant de plus en plus tard dans l'évolution d'une carrière, laissent les artistes assumer le risque économique lié au développement.

L'enquête révèle que cette nouvelle réalité n'est toujours pas prise en compte dans les dispositifs de soutien et d'accompagnement français, notamment dans le schéma d'intervention actuel du CNM.

Or, puisqu'aujourd'hui la prise de risque économique se partage, les aides doivent aussi se partager.

Pourtant, **plus de la moitié des artistes professionnel.le.s interrogé.e.s n'ont jamais bénéficié d'une seule aide au cours de leur carrière**, dont **7 sur 10** parce qu'ils n'avaient pas généré assez de droit ou de chiffre d'affaires.

Seuls **5,5% des artistes** interrogé.e.s ont obtenu l'unique dispositif que le CNM propose pour les soutenir directement : la bourse aux auteurs, autrices, compositeurs, compositrices. Tous les autres artistes de l'échantillon soit ignoraient l'existence de cette bourse, soit ne remplissaient aucun des deux critères d'éligibilité.

Alors pourquoi 3 artistes sur 5 estiment que les critères sont plutôt mal adaptés à leur situation et difficiles à remplir ?

Car pour pouvoir bénéficier d'une aide, l'artiste doit être en capacité d'avancer 50% des investissements, ce qui constitue un effort personnel tel, que l'accès aux aides en devient conditionné à une origine socio-économique élevée de l'artiste-bénéficiaire.

Par ailleurs, les critères d'éligibilité ne sont généralement pas fondés sur la valeur artistique mais sur un montant élevé de droits déjà générés.

Ces principes, adaptés à une TPE ou une Major, favorisent le soutien aux plus gros, aux mieux installés, et ferme la porte à celles et ceux qui sont le plus dans le besoin : les jeunes, mais aussi les artistes « intermédiaires » qui ont plus de 25 ans, qui vivent de leur musique, ont un public, justifient de plus de 6 ans de carrière et d'une certaine notoriété, mais qui ne génèrent pourtant pas suffisamment de droits ou n'ont pas de capacité d'investissements suffisante pour être éligibles.

Cela pose un vrai problème social, de diversité des esthétiques et d'accompagnement des talents de toute catégorie socio-économique, de tout niveau de carrière et de toute génération d'artistes.

Le système d'aide actuel démontre une absence de considération de la prise de risque qu'assument aujourd'hui les artistes seul.e.s.

Les dispositifs de soutien, d'accompagnement et de formation du CNM doivent sensiblement évoluer et prendre en compte la réalité des pratiques et des besoins pour que l'établissement exerce pleinement sa mission de structurer une industrie musicale au service de la création, des artistes, et de la diversité des esthétiques.

Dans une filière en transformation continue depuis l'ère numérique et du streaming, depuis l'apparition des bouleversements liés à l'IA, la GAM alerte les pouvoirs publics sur ce que serait un manque de considération des bouleversements industriels en cours.

Les enjeux sont artistiques, économiques, et même sociétaux.

La GAM s'engage comme toujours à être au rendez-vous et à participer pleinement aux concertations en cours, aux discussions avec tous les acteurs de la musique, aux débats dans l'espace public, et à être force motrice d'une évolution concrète et vertueuse pour la musique et les artistes.

INTRODUCTION



CONTEXTE

En décembre 2023, le Gouvernement a décidé d'instaurer une taxe streaming pour financer le Centre National de la musique (CNM). Ce dernier organise en 2024 des concertations avec les professionnels pour revoir le périmètre de ses missions et le règlement de ses aides pour 2025.

C'est dans ce contexte que la GAM a souhaité analyser les opportunités et les freins que rencontrent les artistes de la musique pour être soutenus financièrement ou accompagnés tout au long de leur carrière.



OBJECTIF

L'objectif est de pouvoir s'appuyer sur des résultats concrets pour pouvoir proposer ensuite à nos institutions des recommandations pour réformer, maintenir et/ou créer des dispositifs adaptés à nos pratiques réelles.



MÉTHODE

Le questionnaire s'adressait aux auteurs, autrices, compositeurs, compositrices, toplineurs, toplineuses, beatmakers, beatmakeuses et interprètes de la musique en France.

Qu'ils.elles soient auto-produits ou signé.e.s en label.

Qu'ils.elles aient bénéficié (ou non) de subventions, de bourses, d'accompagnement ou qu'ils.elles aient été lauréat.e.s d'un tremplin.

Nous avons recueilli des informations autant quantitatives que qualitatives par le biais d'un questionnaire en ligne de 24 questions via le logiciel de questionnaire Typeform.

Il a été diffusé à l'échelle nationale, non seulement auprès des membres de la GAM mais aussi de plusieurs réseaux comme Fédérap, le FAIR, ou encore auprès de sociétaires de la Sacem et de l'Adami. Au total, 245 auteur.trice.s, compositeur.trice.s et interprètes nous ont répondu.

PROFIL DES RÉPONDANT.E.S



MÉTIERS

64%

Des répondants et répondantes sont à la fois **auteur.trices**, **compositeur.trice.s** et **interprètes**.



79%

Sont **auteurs** ou **autrices**



87%

Sont **compositeurs** ou **compositrices**



81%

Sont **interprètes**



22%

Sont **toplineurs** ou **toplineuses**

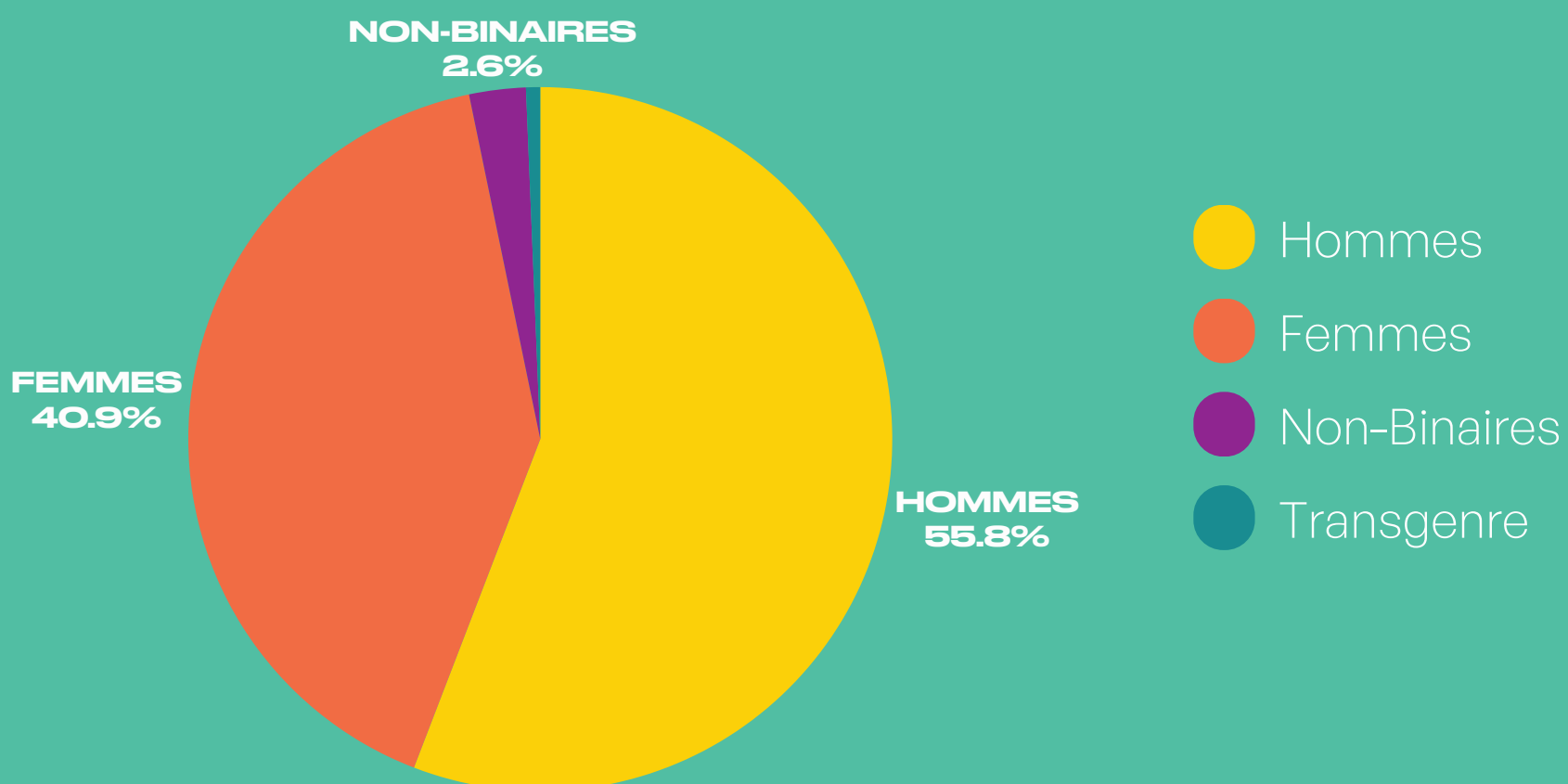


20%

Sont **beatmakers** ou **beatmakeuses**

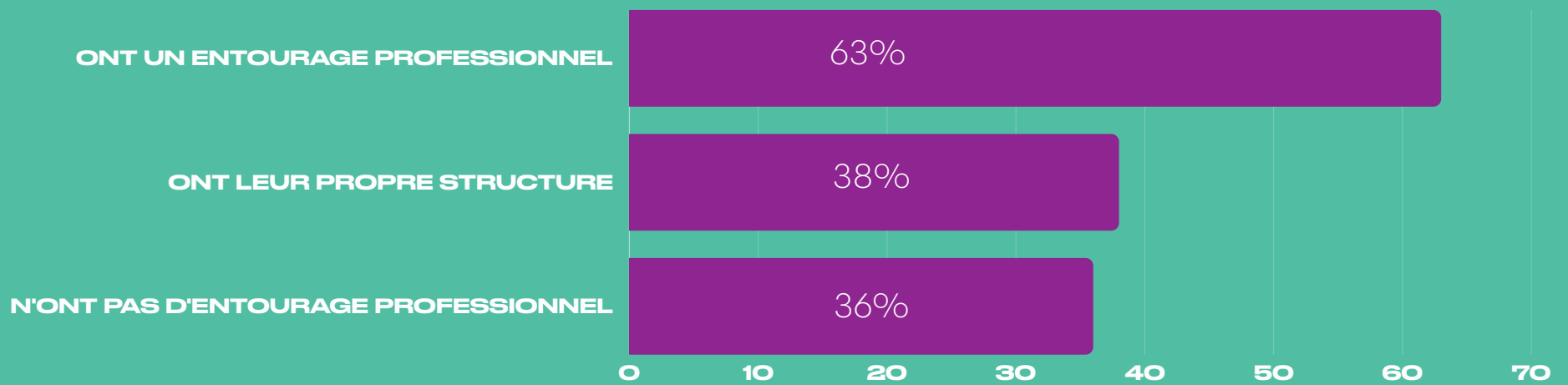


GENRE












STRUCTURATION PROFESSIONNELLE



63%

Des artistes déclarent avoir un **entourage professionnel** dont :

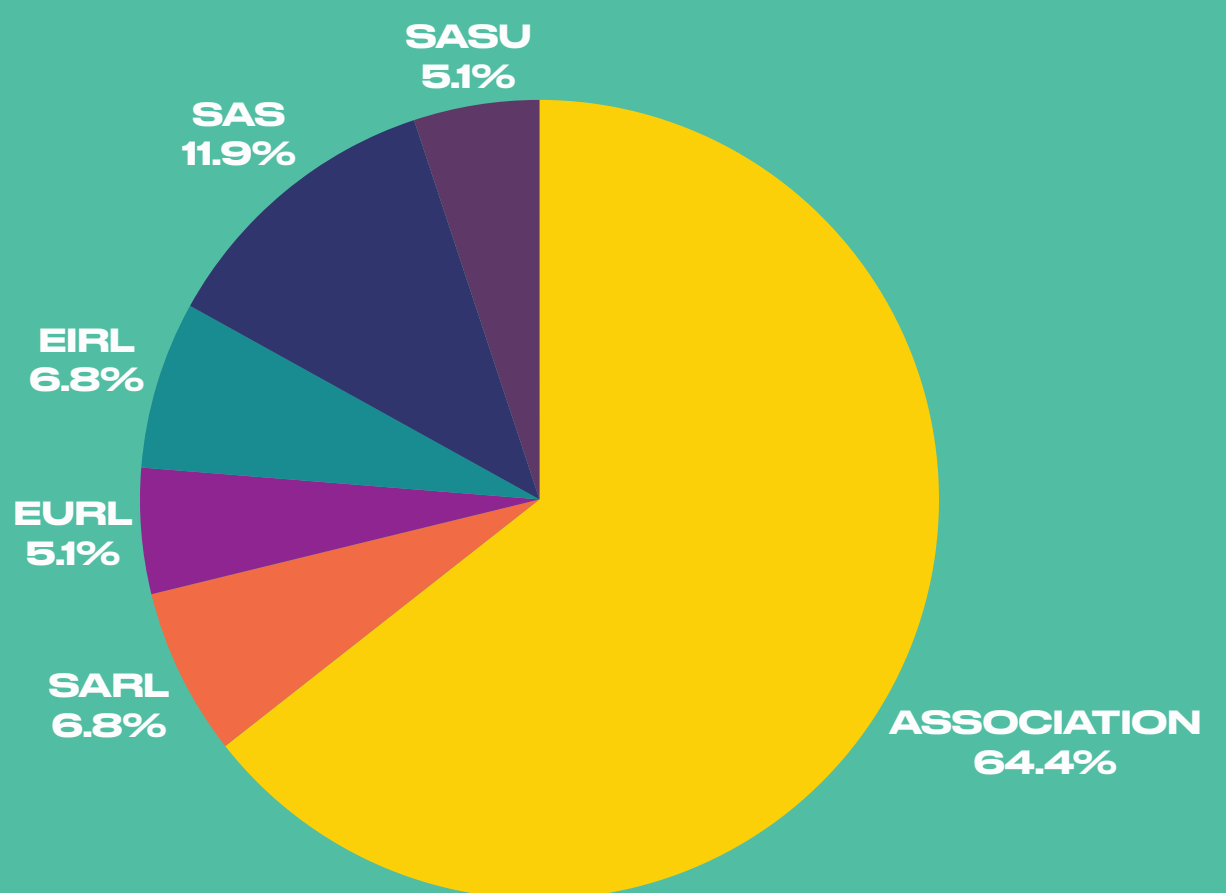
-  23% un ou une manager.euse
-  15% un soutien administratif
-  18% un ou une éditeur.trice
-  7% un ou une chargé.e de communication
-  16% un ou une attaché.e de presse
-  4% un ou une producteur.ice de spectacle
-  16% un ou une producteur.ice phonographique

38%

Des artistes ont leur **propre structure** dont :



+64% ont choisi de se structurer en **association**



36%

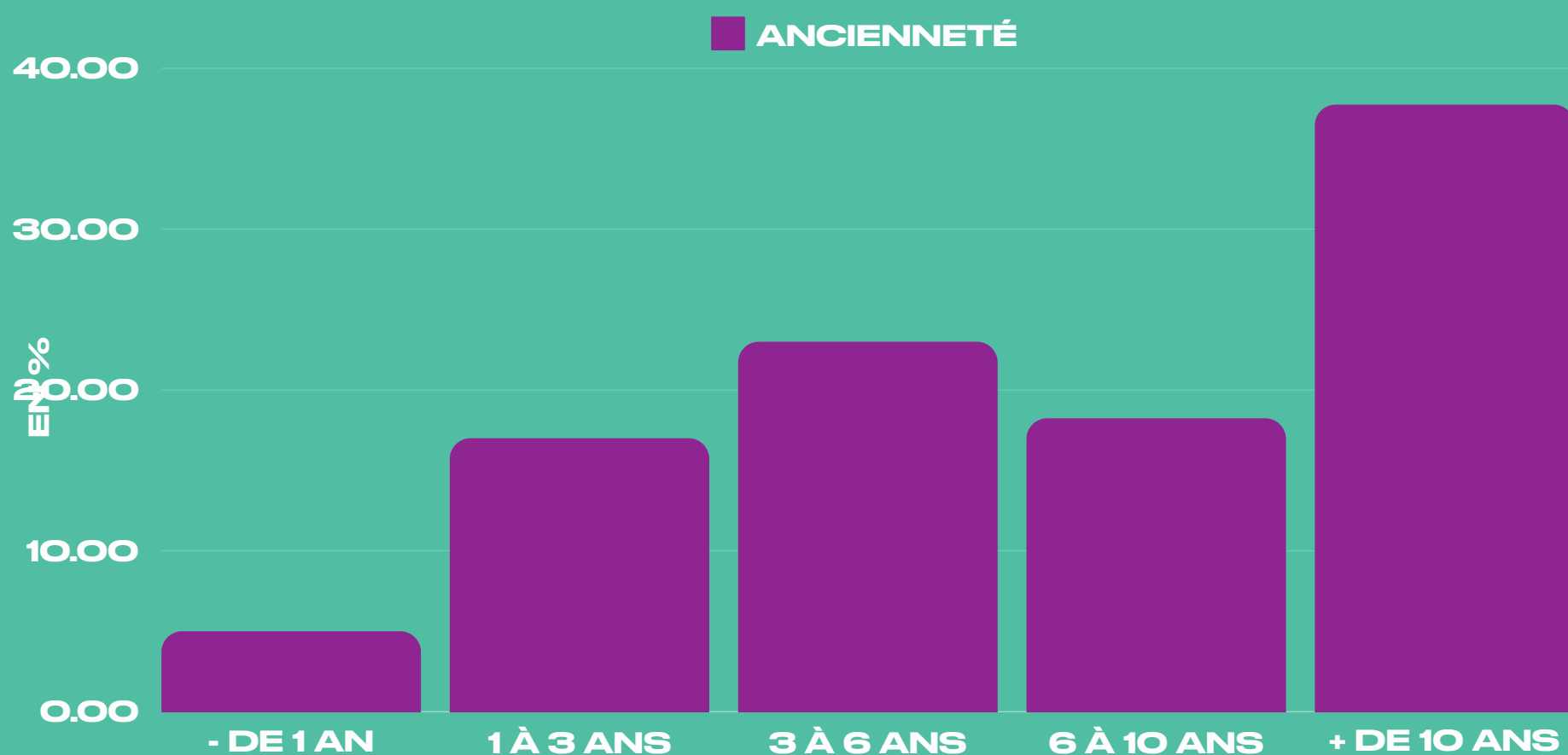
Des artistes déclarent ne **pas** avoir d'**entourage professionnel**



Parmi lesquels seulement **2 artistes** déclarent avoir créé **leur propre structure**



DURÉE DE CARRIÈRE



la majorité du panel justifie de **+ de 10 ans de carrière** et connaît donc bien l'industrie musicale



ESTHÉTIQUES MUSICALES

L'ensemble du panel évolue dans le champs des **musiques actuelles**.

46%

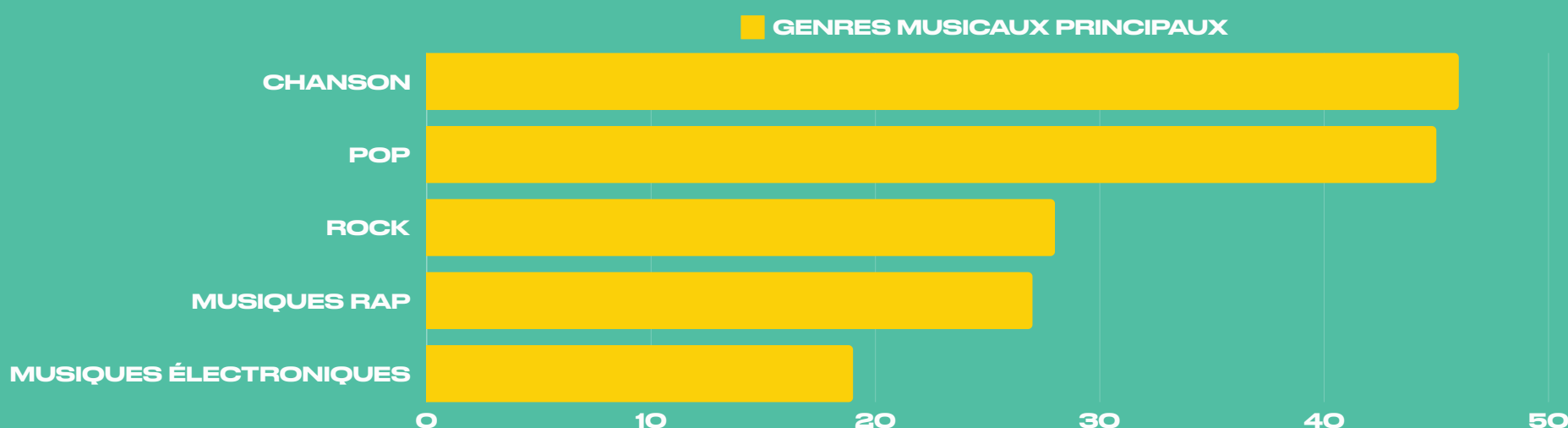
Dans la chanson

45%

Dans la pop

27%

Dans les musiques rap



DANS LE DÉTAIL

29% dans le rock

27% dans les musiques rap (dont 12% n'évoluent dans aucune autre esthétique musicale)

19% dans les musiques électroniques

12% dans la folk

11% dans le jazz

11% dans les musiques à l'image et évoluent dans au moins 2 autres genres musicaux

9% dans les musiques expérimentales

8% dans les musiques du monde

6% dans les musiques traditionnelles

4% dans les musiques jeune public

4% dans la musique contemporaine

3% dans le métal

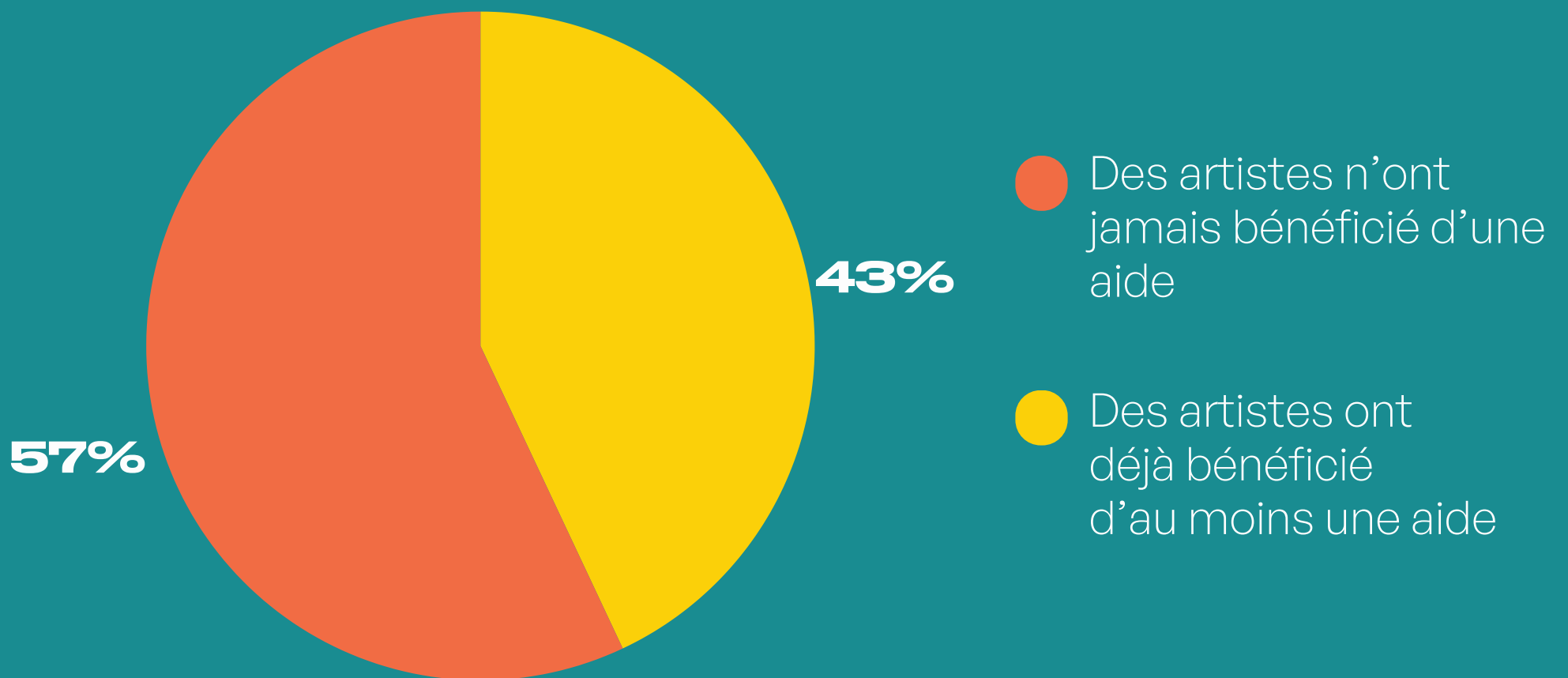
1% dans le classique

1% dans la soul

LES DISPOSITIFS D'AIDE



LES ARTISTES ONT-ILS BÉNÉFICIÉ DE SUBVENTIONS ?

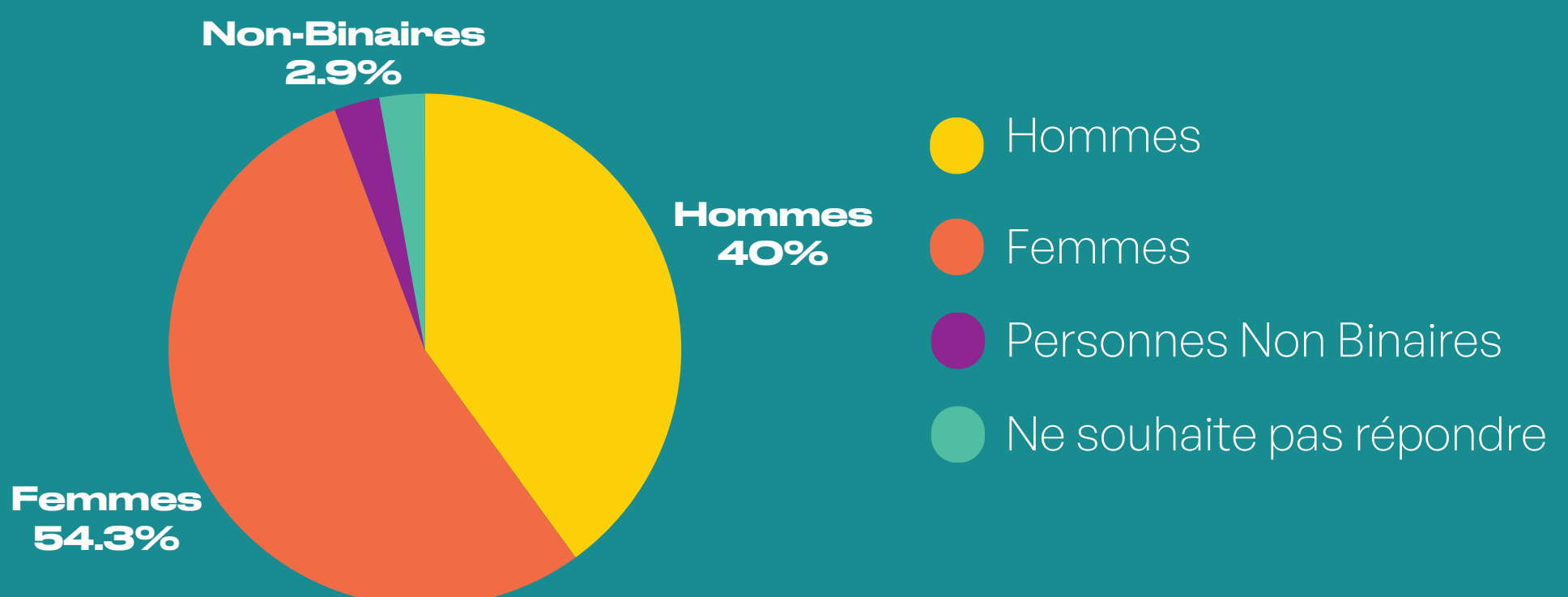


Parmi les 36% **d'artistes dépourvus d'entourage professionnel**, **seulement 22%** ont pu bénéficier **d'une à 2 aides** au cours de leur carrière

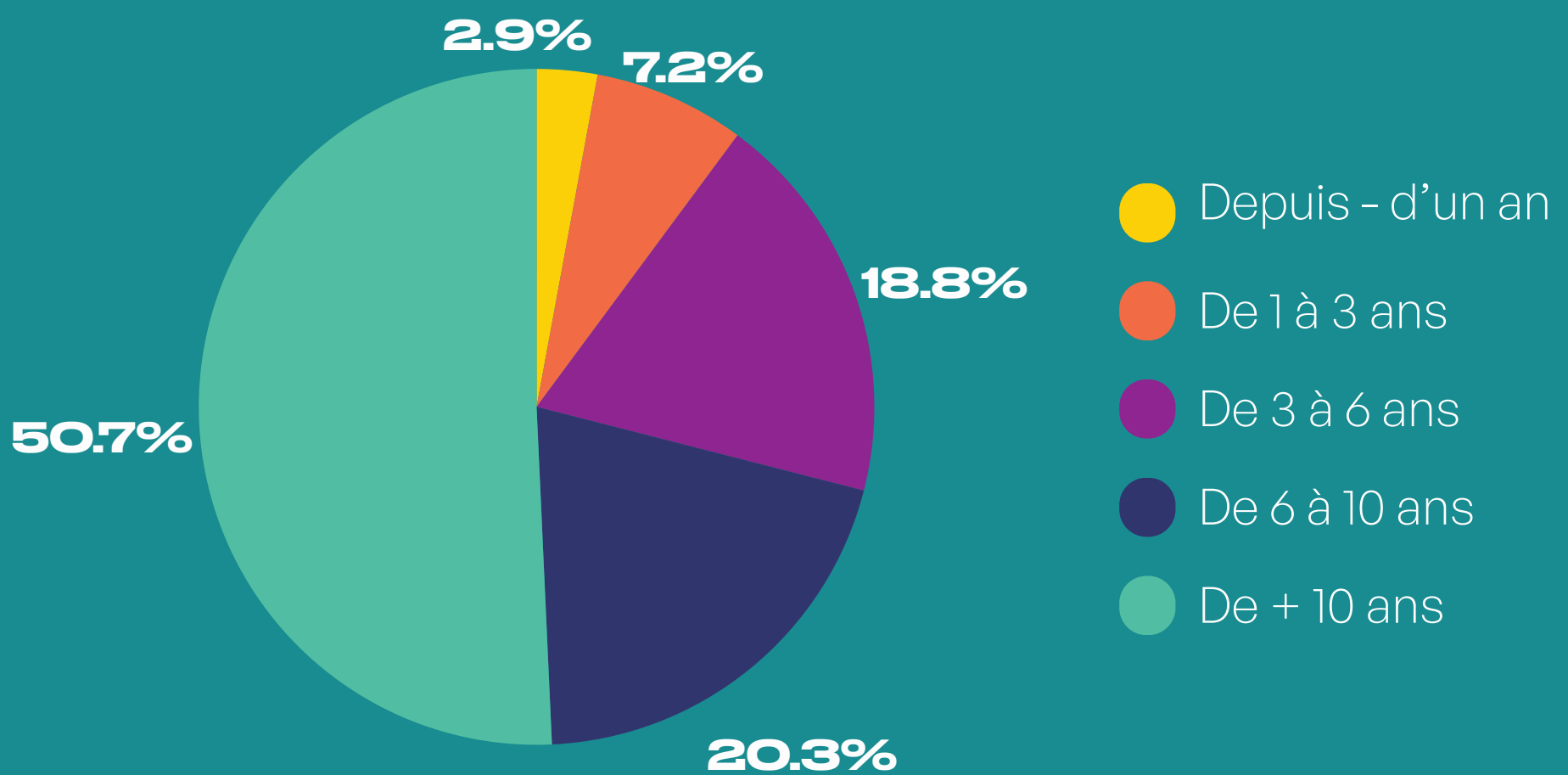


PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES

Répartition des bénéficiaires par genre :



Répartition des bénéficiaires en fonction de la durée de carrière :



51% des bénéficiaires de subventions, de tremplins ou de programmes d'accompagnement justifient **de plus de 10 ans de carrière**.

● **3%**

Des bénéficiaires justifient de **moins d'1 an** de carrière

Le dispositif dont ils ont pu bénéficier est un accompagnement par leur **SMAC**.

● **7%**

Des bénéficiaires justifient de **1 à 3 ans** de carrière

Le dispositif dont ils ont pu bénéficier est un accompagnement par leur **SMAC** ou d'une **aide financière de leur région**.

● **19%**

Des bénéficiaires
justifient de **3 à 6 ans**
de carrière

Pour **54%** d'entre elles et eux il s'agit d'un tremplin ou d'un **dispositif d'accompagnement d'envergure nationale** (Inouïs du Printemps de Bourges, FAIR, Buzz Booster).

30% ont obtenu **l'aide SACEM à l'auto-production**

Seulement **1 personne** a obtenu la **bourse CNM** aux auteurs, autrices, compositeurs, compositrices.

● **20%**

Des bénéficiaires
justifient de **6 à 10 ans**
de carrière

Dont **43%** ont obtenu entre **2 et 4 aides** au cours de leur carrière professionnelle.

29% ont perçu **l'aide SACEM à l'auto-production**.

14% ont obtenu une **aide de l'ADAMI**.

Seulement **1 personne** a obtenu **la bourse auteur du CNM**.

● **51%**

Des bénéficiaires
justifient de **+ 10 ans**
de carrière

51% ont perçu une aide de **l'ADAMI** (promotion ou enregistrement).

46% ont perçu une aide de la **SCPP** ou de **la SPPF** (enregistrement ou clip).

23% ont obtenu **la bourse auteur du CNM**.

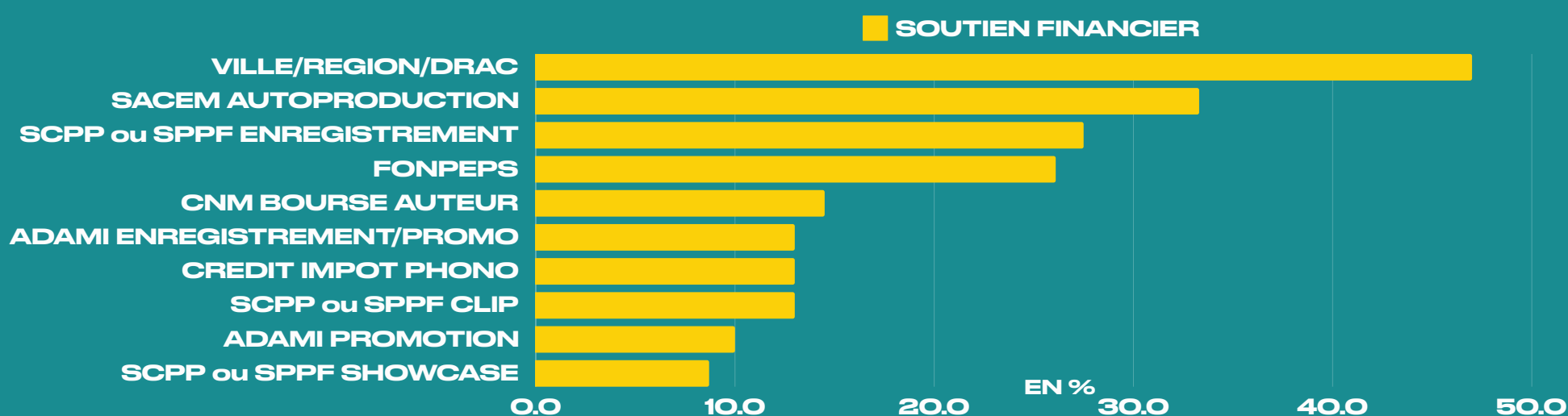
57% ont rencontré **des difficultés lors du processus de demande** d'aide, principalement parce qu'ils n'avaient pas généré assez de droits ou de chiffre d'affaires (pour 65% d'entre eux).

Répartition du panel par type d'aide obtenue :

La majorité des bénéficiaires d'un soutien a obtenu :

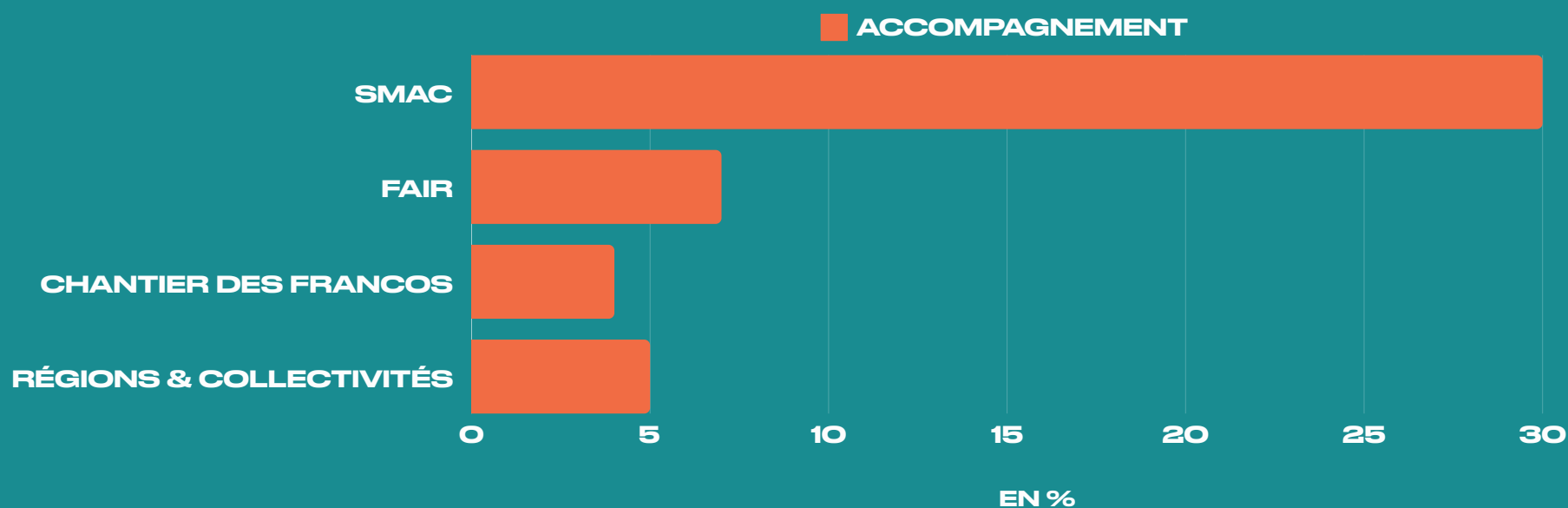
1. UN SOUTIEN FINANCIER

- Une aide de la ville ou de la région (47%)
- L'aide SACEM à l'auto-production (33,3%)
- L'aide d'une société civile de production phonographique (SCPP ou SPPF) à l'enregistrement ou au clip (27,5%)
- Le dispositif d'aide à l'emploi FONPEPS (26%)



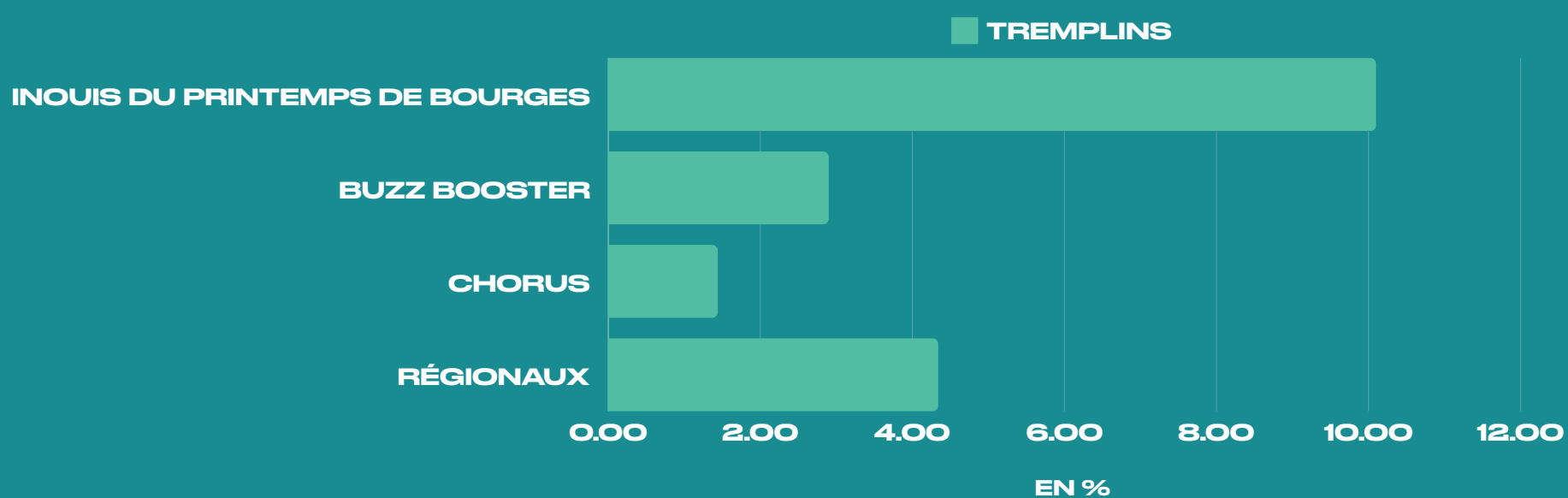
2. UN ACCOMPA- GNEMENT

- Assuré en majorité par les SMACs (30%)



3.

UN TREMPLIN



FOCUS

Les artistes **les plus aidé.e.s** justifient d'**une carrière longue** (de 6 à + de 10 ans) (+ de 70%).

Les artistes **émergent.e.s** qui ont - de 3 ans de carrière bénéficient principalement d'un accompagnement de leur **SMAC**.

Les dispositifs de la ville ou de la région sont les premiers à soutenir le **démarrage de la carrière** d'un artiste.



IMPACT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN SUR LA CARRIÈRE

Les impacts positifs sur la carrière des artistes :

- ✓ Donne des **moyens** / de la **visibilité** / de la **crédibilité**
- ✓ Favorise **l'équilibre économique** / la **structuration** / la **professionnalisation** (rigueur budgétaire, respect des conventions collectives, rémunération de tous les intervenant.e.s)

✓ Améliore la **qualité artistique** / la **technique**

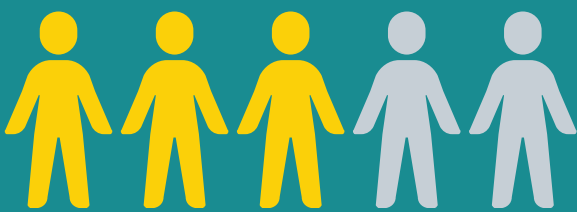
Les impacts négatifs sur la carrière des artistes :

- ✗ **Endettement** à cause de l'obligation **d'avancer les investissements en fonds propres** et versement de l'aide totale une fois le projet exécuté.
- ✗ Trop petites aides donc **faible impact**
- ✗ Trop **chronophage**, temps administratif qui rogne sur le temps artistique

CF. Témoignages des artistes P.28

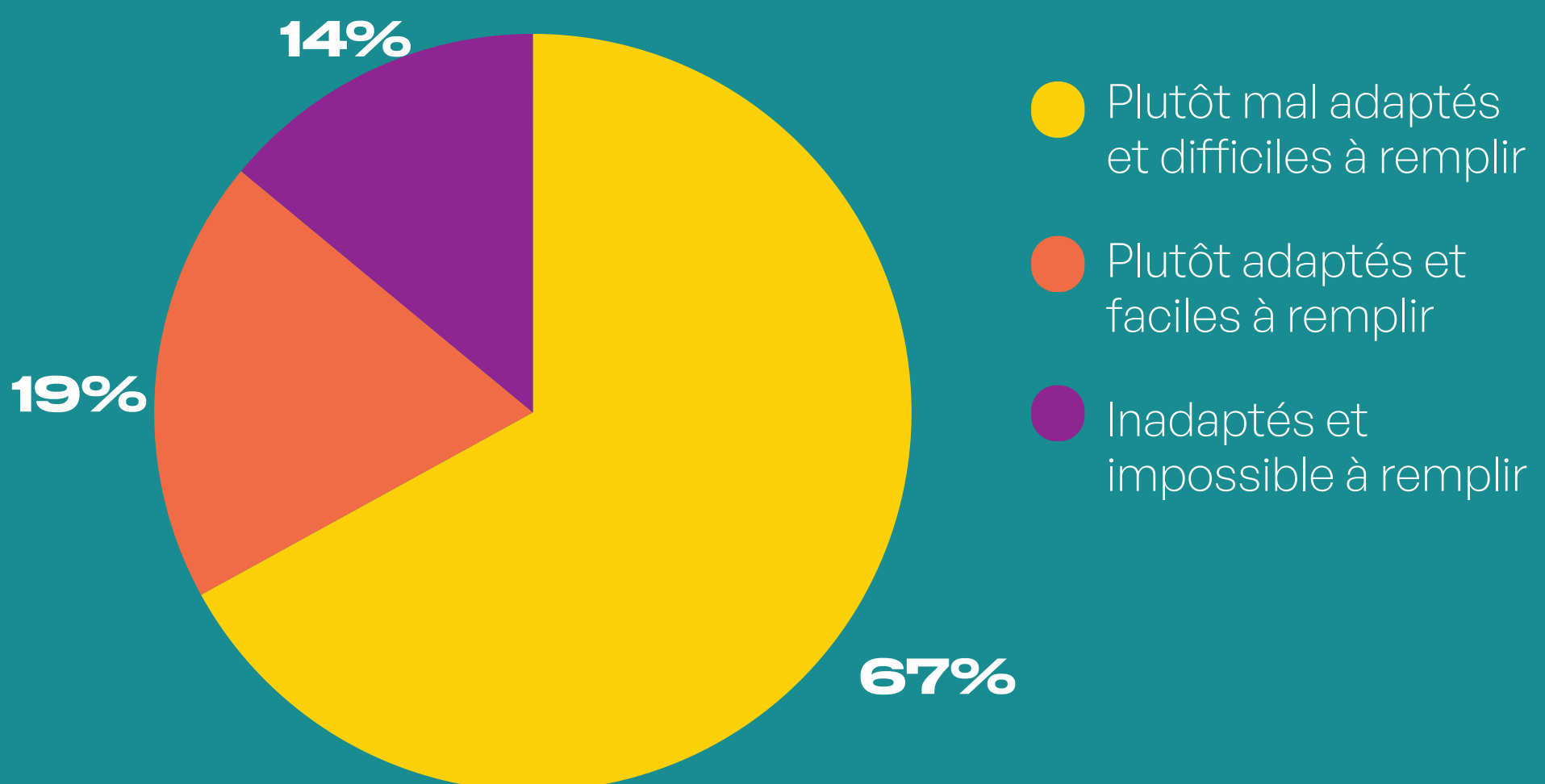


LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SONT-ILS ADAPTÉS ?



3 ARTISTES SUR 5

considèrent que les critères sont **plutôt mal adaptés** et **difficiles** à remplir



Selon eux :



Les dossiers et tableaux financiers sont **trop complexes** à remplir



Les critères de droits et revenus générés permettent de **soutenir les plus gros** et **ferment la porte** à celles et ceux **qui sont le plus dans le besoin**



Beaucoup d'aides visent les artistes **de moins de 25 ans**



Pas d'aide pour des artistes « **intermédiaires** »

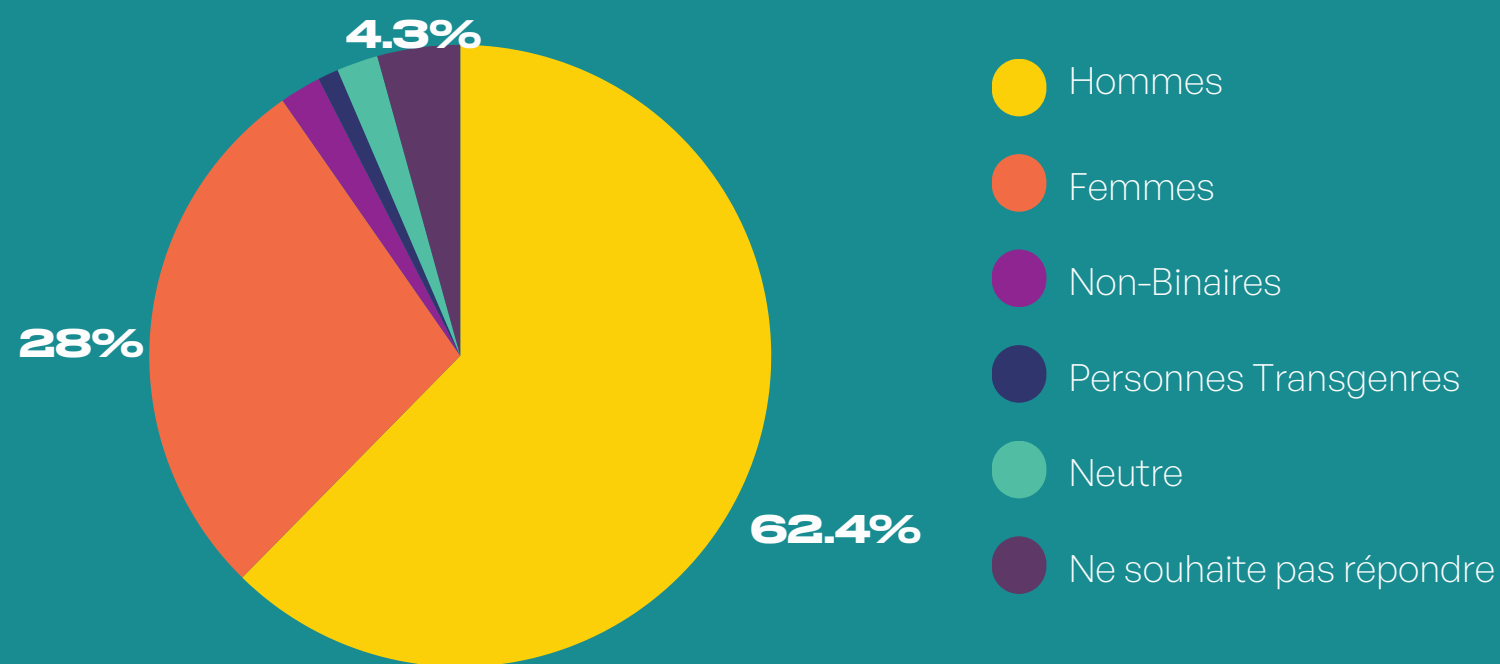


PROFIL DES NON-BÉNÉFICIAIRES

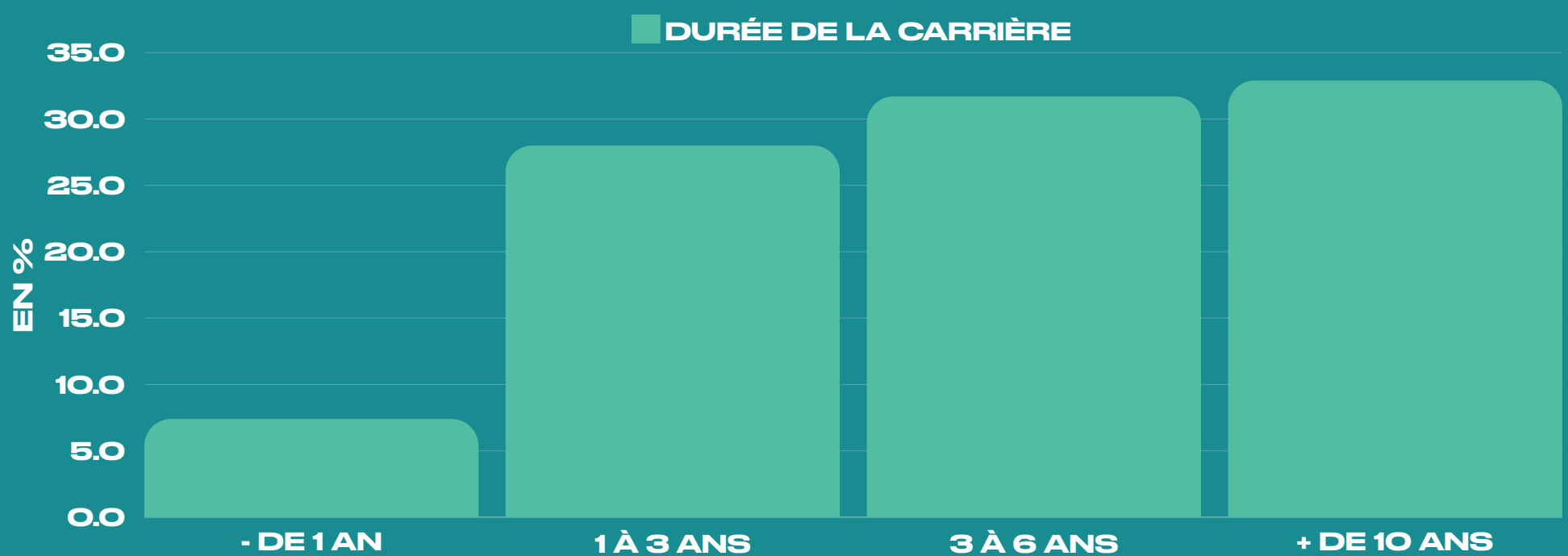
57%

Des artistes n'ont bénéficié d'**aucun soutien** au cours de leur carrière

En fonction du genre :



En fonction de la durée de carrière :



53% des non-bénéficiaires justifient d'une **carrière longue** (3 à 10 ans) contre **29%** de **1 à 3 ans** de carrière



LE PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE DES BÉNÉFICIAIRES

1/4



Des artistes déclarent avoir **rencontré des difficultés** lors du processus de demande d'aide

1/10



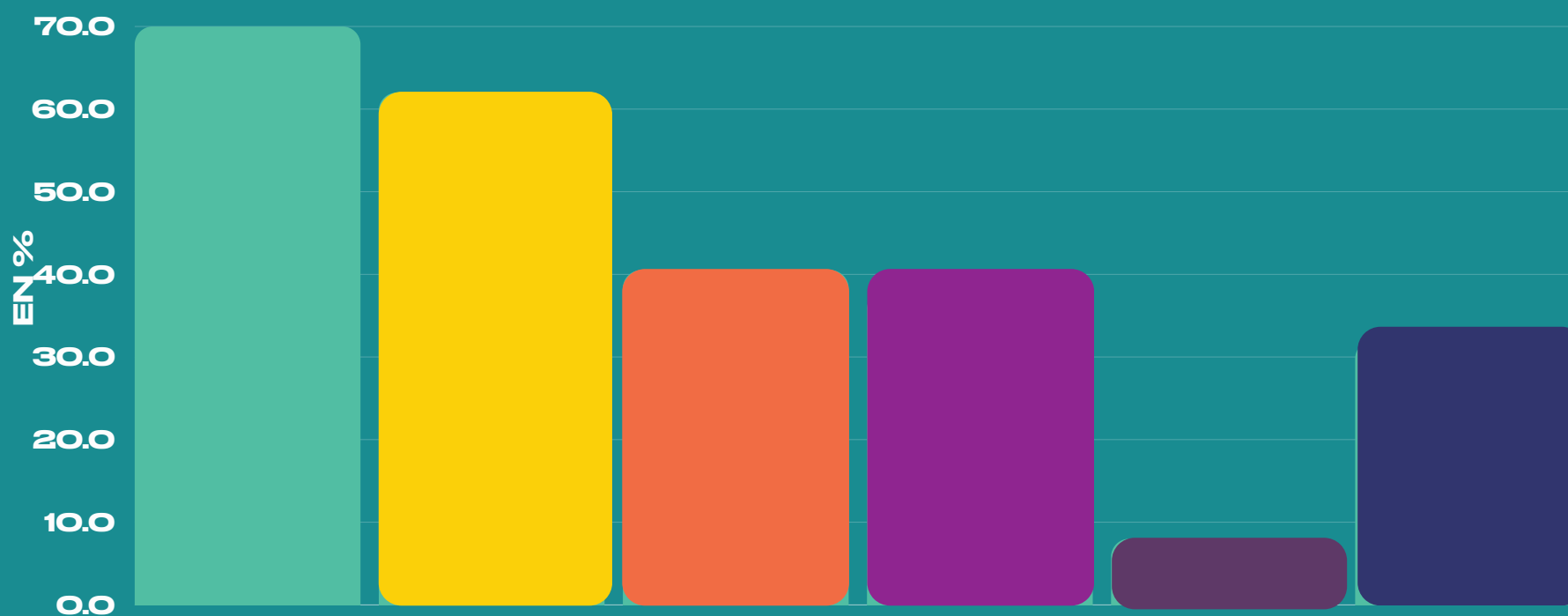
Des artistes déclare que le processus était **clair**

1/10



Des artistes a **délégué** la tâche **à un tiers**

En fonction des difficultés rencontrées :



- 70% n'avaient pas généré assez de droit ou de chiffre d'affaires
- 62% n'avaient pas d'entourage professionnel
- 40,5% n'avaient pas de contrat de distribution physique
- 38% avaient dépassé la limite d'âge
- 8% n'avaient pas les pièces justificatives
- 32% pour d'autres motifs tels que le manque de clarté des critères ou la complexité des dossiers



Le principal frein rencontré est le critère **des revenus artistiques** ou du **chiffre d'affaires généré** qui est souvent **trop élevé** et ce, quel que soit le niveau de carrière de l'artiste.



RESSENTI DES ARTISTES



64.2%

Des artistes estiment qu'il n'existe **pas assez d'aides** pour les **auteur.ice.s & compositeur.ice.s** et les artistes en **auto-production**



72.7%

Des artistes estiment qu'il n'existe **pas assez d'aides** pour les artistes de **+ de 35 ans**



74.2%

Des artistes estiment qu'il n'existe **pas assez d'aides** pour les artistes **en difficulté en milieu de carrière**

ZOOM SUR LA BOURSE DU CNM

Auteurs, autrices, compositeurs et compositrices

5,5%

déclarent avoir **bénéficié** du dispositif bourse auteur.ice.s & compositeur.ice.s du CNM



PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES



DURÉE DE CARRIÈRE

- 0 bénéficiaire en dessous de 3 ans de carrière
- 1 répondant bénéficiaire de la bourse a entre 3 ans et 6 ans de carrière
- **82% ont + de 10 ans de carrière**



ENTOURAGE & STRUCTURATION

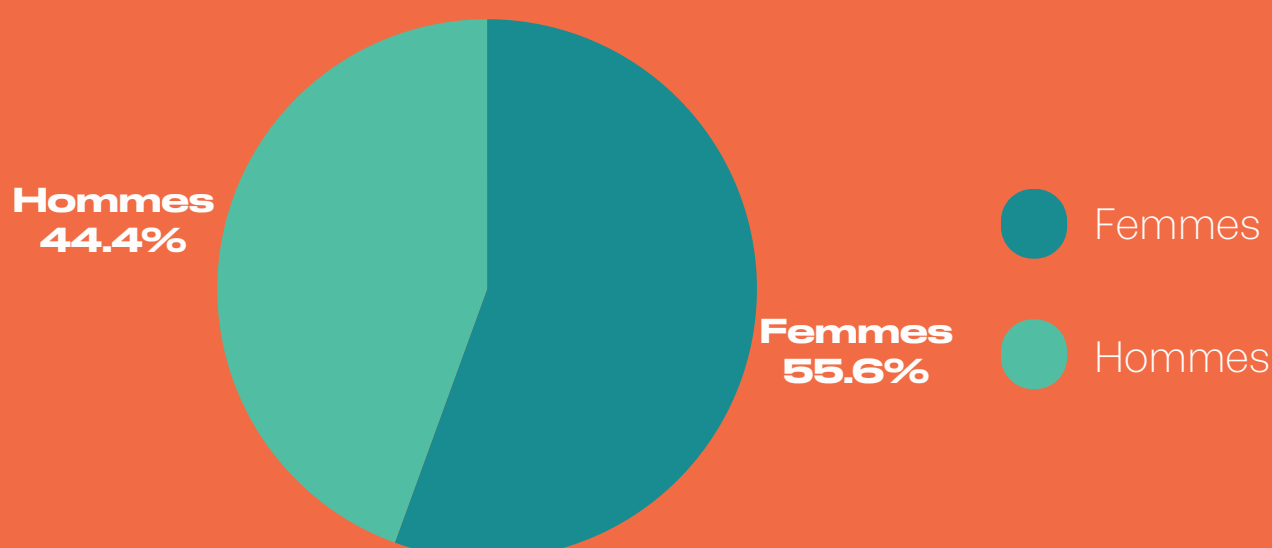
- Tous les bénéficiaires ont **un entourage professionnel développé** mais aussi ont **leur propre structure juridique** (asso, EURL, EIRL et SAS)
- **18% ont un ou une éditeur/éditrice**



ESTHÉTIQUES MUSICALES

- **90%** évoluent dans **plusieurs styles musicaux**
- 64% dans la pop
- 36% dans le rock
- 30% dans la musique à l'image
- 18% dans le rap
- 18% dans l'électro
- 17% jeunes publics

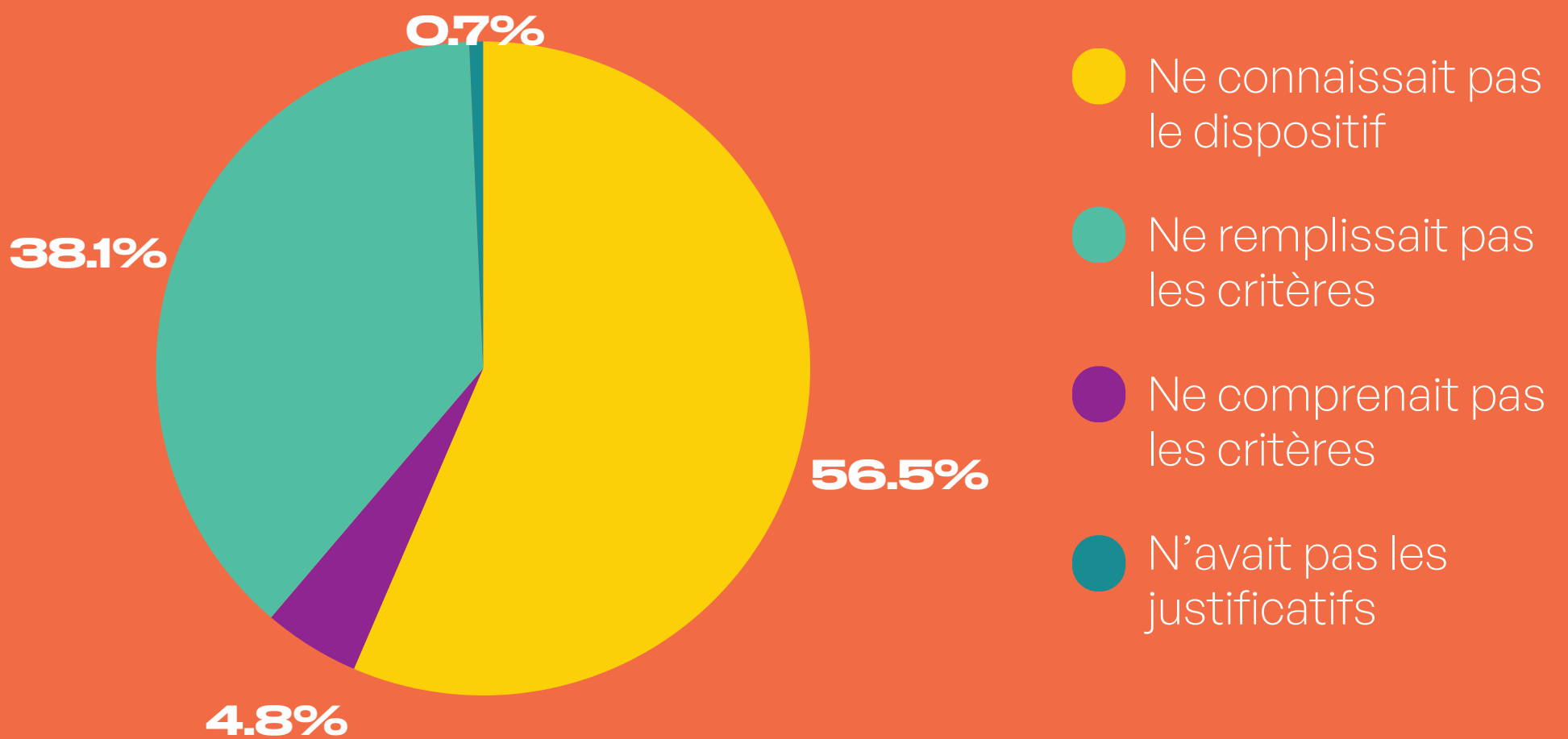
GENRE





PROFIL DES NON-BÉNÉFICIAIRES

Les principaux freins à l'accès à la bourse :



56% ne connaissent pas ce dispositif du CNM dont 63% ont + de 10 ans de carrière.



33% ayant **+ de 10 ans** de carrière ne remplissaient aucun des 2 critères d'éligibilité (seuil de droit d'auteur généré et pourcentage du droit d'auteur dans l'ensemble des revenus)



1 ARTISTE SUR 2

Estime que les aides proposées par le CNM ne sont **pas assez adaptées aux besoins** des artistes



1 ARTISTE SUR 4

Estime que les aides du CNM **ne sont pas du tout accessibles** aux artistes

ANNEXES

TÉMOIGNAGES



IMPACT DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN SUR LA CARRIÈRE

✓ Les impacts positifs sur la carrière des artistes :

« Ils m'ont permis de produire mon album dans **des conditions professionnelles**, de **rémunérer** tout le monde »

« **Valorisation, concrétisation de projets, professionnalisation...** L'argent est le nerf de la guerre dans ce milieu »

« C'est **un levier considérable**, on a beaucoup de chance d'y avoir accès »

« Ils sont **indispensables au développement de ma carrière**, c'est simple : sans eux, pas de carrière. Autant les financements "directs" que les accompagnements « humains ». »

« À l'heure actuelle où la musique génère de très maigres revenus, les aides ont une place très importante pour **aller jusqu'au bout du processus créatif**. »

« **L'économie** des petits projets comme le mien **dépendent de ces aides**, et nous sommes peut être les poids économiques de demain. »

✗ Les impacts négatifs sur la carrière des artistes :

« L'aide à l'enregistrement du CNM et de la SCPP m'ont boosté, grâce à elles j'ai pu payer les musiciens de l'album, le graphiste etc. D'un autre côté, c'est un peu un cadeau empoisonné, car **j'ai dû avancer 7000€ pour pouvoir payer tous les frais**, et ils ne m'ont donné que la moitié de la somme. J'ai réussi à sortir la tête de l'eau grâce à un crowdfunding mais **c'était deux ans de dettes et de galères**. Ils devraient donner davantage d'argent et surtout verser la totalité, au moins une fois que l'enregistrement est fait. »

« Faire un budget costaud et réaliste avec de vrais soutiens et finalement **ne recevoir qu'une aide sur les 4 escomptées** c'est assez dramatique ... Cela peut carrément mettre en péril de le projet et l'artiste (financièrement) »

« Subventions accordées mais **suivi insuffisant** et **perte financière** »

« Pour certains ils m'ont aidé mais de manière globale je n'ai surtout **plus aucun temps pour faire de la musique car je fais de l'administration** »

« Pas d'impact immédiat mais **3 ans après** »

« Une petite visibilité sur le coup et **après plus rien** »

« **De trop petits dispositifs** pour réel impact »



LE PROCESSUS DE DEMANDE D'AIDE DES BÉNÉFICIAIRES

« Les critères d'attributions sont **discrétionnaires** et **peu clairs** concernant la SCPP »

« **Illisibilité** ou **conditions contradictoires** (ADAMI actuellement en particulier) »

« Le **calendrier n'était pas clair** : date limite de dépôt, date des commissions. Les contacts qui disaient être joignables si questions ne l'étaient pas. J'ai dû repousser tout mon calendrier à cause d'une simple info qu'on ne m'avait pas donné. »

« Trop compliqué »

« Aides pas calibrées pour ma situation »

« Les critères n'étaient pas clairs. »

« C'est compliqué à faire et **chronophage** pour un artiste ... »



LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ SONT-ILS ADAPTÉS ?

« Il existe très peu d'aides pour les auteurs/compositeurs/interprètes qui n'ont pas de structure. Pourquoi ? »

« Systématiquement les critères d'attribution sont : une certaine ancienneté de la structure, une certaine discographie même autoproduite, etc. »

« Cela donne l'impression qu'une très grande partie des Aides est **à destination des gros labels**, des Majors, des artistes qui bénéficient déjà d'une rentabilité conséquente. Personnellement, je ne suis ni un "émergent" ni un artiste signé en major, **j'ai l'impression d'être dans une sorte de "noman's land" et de ne pas être le seul dans cette situation.** »

« Je ne gagne pas assez de droits d'auteurs pour prétendre aux aides intéressantes de la Sacem ou du CNM. Et pour un paquet de tremplins/dispositifs d'aides, je suis trop vieux :) »

« Il y a toujours un paramètre qui bloque, âge, vente de disque, producteur... »

« Il faut souvent un entourage solide MAIS être un très jeune projet... très rare, **je ne remplis aucun des deux.** Ou bien avoir déjà généré beaucoup de droits. »

« Sensation que le secteur de la musique est victime de son obsession du "jeunisme", ce qui se ressent un peu partout (programmation de certaines salles, programmation radio, aides, tremplins, etc.) »

« On ne prête qu'aux riches avec **des critères hors sol** (seuil de droit, justificatifs de "professionnalisation" difficilement accessibles type contrat de licence, etc..) »



RESSENTI DES ARTISTES

Suggestions d'amélioration aux dispositifs d'aide existants pour mieux soutenir les artistes de la filière musicale :

« On devrait pouvoir permettre à un artiste producteur de travailler (ses éditions, son phono, ses tournées) sur **une seule et même structure** et non encourager la création de différentes structures avec différents codes APE, pour solliciter X ou Y dispositif. »

« **Critères plus souples** et adaptés aux musiques actuelles et aux **différents stades de développement** de carrière »

« Que ces critères reposent sur **l'artistique avant tout**, ce qui demande une qualité d'écoute et de compréhension du projet plutôt que de rentrer dans des critères d'âge, d'âge du projet, d'entourage pro, de genre, bref de cases indépendantes de la volonté de l'artiste. »

« Beaucoup d'artistes, qui ne sont pas des "émergents" mais des artistes confirmés, ne sont pas au courant des aides proposés. Ce n'est pas la faute des guichets d'Aide, mais d'un écosystème qu'il est très dur de populariser auprès des indépendants. »

« Plus d'aide pour les femmes de plus de 35 ans en milieu de carrière ayant déjà sorti plusieurs albums.»

« 1°) Que les dispositifs respectent leurs propres règles (beaucoup de dispositifs qui ont sélectionné des dossiers non conformes aux critères de candidature, ce qui crée une inégalité vis à vis de ceux qui ne candidatent pas par respect des règles)

2°) Abolir définitivement toute possibilité de conflit d'intérêt (non, il ne suffit pas qu'un membre de commission se retire de la délibération sur son propre projet pour que le conflit d'intérêt disparaisse, puisqu'il sera forcément favorisé par ses collègues)

3°) Revaloriser les montants de certaines aides qui n'ont pas été revalorisées depuis plus d'une décennie malgré l'inflation.

4°) Alerter les musiciens en amont du régime juridique appliqué aux aides attribuées. La Bourse d'aide du CNM n'étant pas précomptée, elle n'est en théorie pas attribuable à un compositeur en régime des traitements et salaires, alors que ce régime est majoritaire chez les compositeurs. Sauf erreur de ma part, la CNM n'avertit toujours pas en amont qu'il faut être en BNC. »

« On devrait pouvoir permettre à un artiste producteur de travailler (ses éditions, son phono, ses tournées) sur **une seule et même structure** et non encourager la création de différentes structures avec différents codes APE, pour solliciter X ou Y dispositif. »

« Moins d'aides aux grosses structures, moins de réseautage. »

« C'est un sujet que tous les organismes d'aides et commissions d'attribution questionnent. Je pense qu'il faut créer de nouvelles bourses de création aux artistes - y compris pour les musiques dites "actuelles" (Jazz, Pop,...) pas seulement pour la musique contemporaine - des bourses qui seraient **attribuées aux artistes directement**, incluant des partenariats répertoriés avec des structures de résidences d'écriture et de création scénique qui les accueilleront dans le cadre de leur bourse.

« Accompagner plus sur le long-terme. Prévoir des aides pour le 2e, 3e et 4e disques spécifiques car beaucoup d'aides sont centrées sur le début de carrière. »

De sorte que ce soit l'artiste boursier qui choisisse les lieux d'accueil, et non les lieux qui choisissent les artistes. De même les critères actuels du CNM - notamment - se sont extrêmement durcis et ne permettent plus aux artistes fraîchement structurés d'y prétendre, **favorisant encore une fois les artistes qui ont une réalité économique très importante**, et de ce fait ont beaucoup moins besoin de ces aides. »

« Reconnaître que les musicien.nes de plus de 35 ans existent, et reconnaître que **les musiciens hors label existent.** »

« Une prise en compte de l'évolution de la consommation de musique (imposer encore un distributeur physique est aberrant, aucune condition sur la distrib numérique aussi !) »

« Critères plus souples (notamment sur les dépenses, factures, % par rapport aux autres apports), plus réalistes (sur les difficultés à avoir une trésorerie pour un.e artiste en autoprod ou une association), plus en phase avec la réalité économique des artistes Plus de transparence, de justice et d'équité dans les aides (pourquoi certains artistes installés et signés sur des labels importants type Major touchent-ils des aides ? pourquoi les différences entre la SCPP et la SPPF sont-elles si importantes ?) »

« Plus de limite d'âge, surtout pour les femmes et les minorités de genre. Des tremplins pour les "vieilles et les vieux" JUSTEMENT (+de 35 ans pour les femmes, + de 45 pour les hommes).
Des bourses sans avoir une structure.
Des aides à la mise en relations pro. Du soutien en terme de santé et parentalité.
Prendre en compte le rythme HUMAIN des artistes. »

« En tant qu'artiste je ne trouve que très très peu d'aides à la création : elles sont toujours associées à de la médiation, transmission, structuration, production, diffusion... **mais quand est-ce qu'on accepte que l'art est légitime d'exister sans autre justification ?**
On se retrouve avec des projets qui sont toujours hybrides, avec un volet social / professionnel / environnemental etc., et pas assez de temps à consacrer à la création. »

QUESTIONNAIRE

LA FRANCE SOUTIENT-ELLE LES ARTISTES DE LA MUSIQUE ?

Ministère de la culture, CNM, SACEM, ADAMI etc. :
Enquête sur les dispositifs de soutien aux auteurs, autrices /
compositeurs, compositrices et interprètes de la musique en France.

À l'heure où le Parlement s'apprête à décider du financement du
Centre National de la Musique, et alors que ce dernier ne propose pas
de dispositif pour soutenir ni l'émergence ni les artistes-producteurs et
productrices,

La GAM souhaite analyser les opportunités et les freins que
rencontrent les artistes de la musique dans leur carrière, pour pouvoir
proposer à nos institutions la réforme, le maintien et/ou la mise en
place de dispositifs adaptés à nos pratiques réelles.

Vous êtes auteur, autrice / compositeur, compositrice/ interprète /
toplineur, toplineuse / beatmaker, beatmakeuse ?

Vous êtes auto-produit.e ou en label ?

Vous avez bénéficié (ou non) de subventions, de bourse,
d'accompagnement ou vous avez été lauréat.e d'un tremplin ?

Ce questionnaire s'adresse à vous !

Ce questionnaire est **anonyme**.

À PROPOS DE VOUS

Êtes-vous (plusieurs réponses possibles) :

- Auteur / Autrice
- Compositeur / Compositrice
- Topliner / Toplineuse
- Beatmaker / Beatmakeuse
- Interprète

À quel genre vous identifiez-vous ?

- Homme
- Femme
- Non binaire
- Non conforme au genre
- Non genré·e / Neutre
- Transgenre
- Je ne souhaite pas répondre
- Autre

Depuis combien de temps exercez-vous dans la filière musicale ?

- Depuis moins d'un an
- Depuis 1 à 3 ans
- Depuis 3 à 6 ans
- Depuis 6 à 10 ans
- Depuis plus de 10 ans

Dans quelle(s) esthétique(s) musicale(s) évoluez-vous professionnellement ?

- Musiques Rap
- Pop
- Chanson
- Musiques électroniques
- Folk
- Rock
- Métal
- Blues
- Jazz
- Musiques du monde
- Jeune public
- Musique à l'image
- Funk
- Country
- Reggae
- Musiques traditionnelles
- Musique contemporaine
- Musique expérimentale
- New Age
- Autre

Avez-vous un entourage professionnel ?

Si oui, sélectionnez la (ou les) profession(s) de celles et ceux qui vous entourent.

- Manager / Manageuse
- Éditeur / Éditrice
- Producteur / Productrice phonographique
- Attaché.e de presse
- Communication / Réseaux sociaux
- Administratif
- J'ai créé ma propre structure
- Non je n'ai pas d'entourage professionnel
- Autre

Quel type de structure juridique avez-vous ?

- Association
- Entreprise individuelle (EI)
- Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- Société à responsabilité limitée (SARL)
- Société anonyme (SA)
- Société par actions simplifiée (SAS)
- Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)
- Aucune structure juridique
- Autre

Êtes vous membre d'une ou plusieurs organisation(s) professionnelle(s) ?

Si oui, pouvez-vous préciser ? (ex: La GAM)

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Et votre expérience en tant qu'artiste de la musique.

Avez-vous déjà bénéficié d'un dispositif de soutien ?

(Subvention, bourse, tremplin, accompagnement...)

- Oui
- Non

Merci de préciser le(s) nom(s) du ou des dispositif(s) dont vous avez bénéficié

Liste non exhaustive

- CNM - Bourse auteur.trice.s-compositeur.trice.s
- SACEM - Aide à l'auto-production
- ADAMI - Aide à l'enregistrement et à la promotion
- ADAMI - Aide à la promotion
- ADAMI - Aide à la 1ère partie
- ADAMI - Aide aux contenus numériques
- ADAMI - 365
- ADAMI - Bourse (compagnonage ou inspiration)
- SPEDIDAM - aide à l'EPK
- SCPP ou SPPF - aide à l'enregistrement
- SCPP ou SPPF - aide au showcase
- SCPP ou SPPF- aide au clip
- SCPP ou SPPF - aide au marketing
- Crédit d'impôt phono
- Crédit d'impôt éditions musicales
- Crédit d'impôt spectacle vivant
- FONPEPS
- Tremplin - FAIR
- Tremplin - Inouïs du Printemps de Bourges
- Tremplin - Buzz Booster
- Tremplin - Chorus
- Accompagnement - SMAC
- Accompagnement - Chantiers des Francos
- Autre

Combien de fois avez-vous obtenu une aide financière au cours de votre carrière ?

- 1
- entre 2 et 4
- entre 5 et 10
- + de 10

Avez-vous déjà rencontré des difficultés lors du processus de demande d'aide ?

- Oui
- Non, le processus était clair et je comprenais les critères
- Non, j'ai délégué cette mission à un tiers (mon.ma manager.euse, prestataire spécialiste des dossiers de subventions)

Merci de préciser quelles ont été les difficultés rencontrées :

- Je n'ai pas généré assez de droits ou de chiffre d'affaires
- J'ai dépassé la limite d'âge
- Je n'avais pas de contrat de distribution physique
- Je n'avais pas d'entourage professionnel
- Je n'avais pas les pièces justificatives
- Autre

Comment ce(s) dispositif(s) d'aides ont-ils impacté votre carrière musicale ?

Diriez-vous qu'il existe assez de dispositif de soutien aux ? :

	Pas d'accord	Neutre	D'accord
Auteur.trice.s / Compositeur.trice	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Artistes auto-producteur.trices	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Interprètes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	Pas d'accord	Neutre	D'accord
Artistes en début de carrière (émergent.e.s)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Artistes en difficulté en milieu de carrière	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Artistes de plus de 35 ans	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Pensez-vous que les critères d'éligibilité des dispositifs destinés aux artistes sont, en général :

- Plutôt adaptés à votre situation et faciles à remplir
- Plutôt mal adaptés à votre situation et difficiles à remplir
- Complètement inadaptés et impossibles à remplir

Selon vous, quelles améliorations pourraient être apportées aux dispositifs d'aide existants pour mieux soutenir les artistes de la filière musicale ?

Ex : "Des critères plus souples pour les artistes producteurs et productrices"

Selon vous, quel(s) dispositif(s) manquerait-il dans le paysage du soutien aux artistes de la musique en France ?

Ex : un dispositif qui encouragerait le croisement des disciplines artistiques / ou un dispositif d'aide aux artistes-producteurs et productrices au CNM.

Avez-vous des suggestions ou des commentaires supplémentaires sur les dispositifs d'aides pour les artistes de la filière musicale en France ?

ZOOM SUR LA BOURSE AUTEURS / AUTRICES COMPOSITEURS / COMPOSITRICES DU CNM

Nous vous invitons à répondre à cette section même si vous n'avez pas bénéficié d'aide du CNM.

Avez-vous déjà bénéficié de la bourse auteurs/autrices - compositeurs/compositrices du CNM (Centre National de la Musique) ?

- Oui
- Non

Quel(s) ont été les impacts de la bourse auteurs/autrices - compositeurs/compositrices du CNM sur votre création d'œuvres musicales ?

(Si non-bénéficiaire) Quels ont été les freins que vous avez rencontrés ?

Par rapport à la bourse Auteurs / Autrices - Compositeurs / Compositrices du CNM.

- Je ne connaissais pas l'existence de cette bourse
- Je ne comprends pas les critères d'éligibilité
- Les critères d'éligibilité ne correspondent pas à ma situation
- Je ne possédais pas les pièces justificatives demandées
- Autre

Merci de préciser le ou les critères qui vous ont posé le plus de difficultés :

Avoir perçu des revenus artistiques principaux bruts hors taxes tirés de son activité d'artiste-auteur, hors bourse du CNM et droits d'auteur perçus en tant qu'héritier-ayant droit :

- Critère 1 : d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € brut hors taxes par an, pendant trois des cinq dernières années civiles précédant l'année de dépôt du dossier,
- Critère 2 : représentant 30 % ou plus de la totalité du revenu brut global annuel de l'artiste-auteur pour l'année civile précédant celle du dépôt du dossier, ou par an pendant trois des cinq dernières années civiles précédant l'année de dépôt du dossier.
- Les 2 critères

Dans l'ensemble, diriez-vous que les aides proposées par le CNM :

- Sont adaptées aux besoins des artistes
- Ne sont pas assez adaptées aux besoins des artistes
- Ne s'adressent pas du tout aux artistes
- Ne sont pas du tout accessibles aux artistes

Merci, vos réponses ont bien été enregistrées !

Rendez-vous sur notre site internet <https://lagam.org/> pour en savoir plus sur notre association.

Partagez ce questionnaire avec les artistes de votre entourage pour plus d'impact !



CONTACT

SUZANNE COMBO

DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE

suzanne.combo@lagam.org
+33 (0) 6 85 32 25 05

